

Avis voté en plénière du 11 février 2015

# Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins

## Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Qu'il s'agisse des taux de chômage, de décrochage, des difficultés d'accès au logement autonome ou encore de la situation sanitaire, les constats alarmants dressés dans l'hexagone, semblent tous apparaître de façon exacerbée en Outre-mer. Viennent s'y ajouter des contraintes spécifiques qui y rendent encore plus difficile l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. En ce sens, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et le groupe associations félicitent la délégation de l'Outre-mer pour le travail entrepris dont ils mesurent l'ampleur et imaginent sans peine les difficultés rencontrées. L'enjeu est majeur et mérite pleinement qu'un avis y soit spécifiquement dédié.

L'amélioration du niveau de formation des jeunes ultramarins apparaît comme une priorité et l'avis montre bien l'important effort de qualification qui doit être fait. Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et le groupe associations appellent également de leurs vœux le diplôme demeurant une protection face au chômage. Cette montée en qualification doit prendre en compte les spécificités locales et notamment les secteurs d'emploi spécifiques aux différentes régions ultramarines, comme l'énonce l'avis. Cependant, il semble important de signaler que l'adaptation aux besoins d'un bassin d'emploi local ou régional ne peut être la seule visée de l'enseignement supérieur.

D'une part, parce que les étudiants ne sauraient limiter leurs ambitions futures à un bassin localisé, particulièrement dans un contexte de mondialisation accrue. D'autre part, parce les besoins précis des entreprises et donc des bassins d'emploi sont mal connus et difficilement appréhendés. S'il est possible de s'engager de manière volontariste dans des secteurs de formation, tenter de tendre vers l'employabilité immédiate en cherchant une exacte adéquation entre les besoins en termes de postes et les besoins en termes de formation s'avère à long terme être une mauvaise stratégie. Préparer les jeunes à l'avenir de leurs métiers, c'est avant tout leur permettre d'acquérir des compétences transférables et évolutives, pour répondre à un marché de l'emploi en constante évolution.

L'avis préconise de conforter l'offre universitaire, ce point aurait gagné à être davantage développé. Seuls quatre territoires ultramarins bénéficient d'une université (Antilles-Guyane, Réunion, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie). Dans ces territoires, les formations au-delà de la licence sont par ailleurs peu développées, ce qui oblige les étudiants à s'arrêter au niveau licence, à moins d'avoir les moyens financiers suffisants pour partir étudier loin de chez eux.

De la faiblesse de cette offre universitaire découle en partie la proposition de création d'une « prépa année zéro » pour les étudiants désireux d'entreprendre des études de médecine. En effet, excepté les difficultés induites par l'absence de poursuite d'études médicales sur site et les contraintes en termes d'enseignement qui en découlent, il ne semble pas que les étudiants des territoires ultramarins aient plus ou moins besoin que les autres étudiants français d'une année supplémentaire d'études avant d'entreprendre leur parcours universitaire.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ne peut souscrire à la solution consistant à ajouter une « prépa année zéro » telle qu'elle est formulée.

Dès lors qu'elle est optionnelle et non-universitaire, cette année n'offre aucune reconnaissance académique. S'il est possible de s'interroger sur le financement d'un tel dispositif et sur le profil des étudiants qui pourraient se permettre, sans doute à leurs frais, de s'engager dans une année d'étude « optionnelle », il est possible également de s'interroger sur les bénéfices d'une année complète d'enseignement n'offrant aucune forme de reconnaissance académique.

Par ailleurs, une telle préconisation reviendrait à pallier les défauts d'un système éducatif qui n'aurait pas préparé les étudiants à l'Université, et d'une Université défaillante par absence d'offre de formation suffisante et d'écosystème local consécutif à cette offre. Dès lors, ce n'est pas aux étudiants qu'il faut imposer une année d'études supplémentaires, mais aux institutions sur place qu'il faut imposer de meilleurs standards.

Dans cette logique, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et le groupe associations regrettent que les Universités ultramarines proposant des formations médicales n'aient pas proposé de projets pour les expérimentations en cours concernant les modifications des voies de recrutement en première année d'études médicales. Ceci aurait pu permettre de proposer des dispositifs que le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse soutient, tels qu'un tutorat renforcé au cours de cette première année, des modalités de recrutement laissant plus de place à la motivation personnelle, aux sciences humaines ou aux expériences dans d'autres domaines de formation. Nos deux groupes appellent également de leurs vœux une meilleure formation des étudiants en santé (quelques soient leurs spécialités) aux spécificités des territoires dans lesquels ils étudient en termes de santé et de prévention.

L'avis souligne le risque de rupture institutionnelle des jeunes NEET. Ce constat n'est pas sans rappeler les travaux menés par ailleurs au sein de la section des affaires sociales et de la santé. Il aurait pu appeler à une réflexion plus approfondie sur les structures d'accompagnement des jeunes. L'avis met en évidence les fortes lacunes à cet égard sur certains territoires où il est possible de constater un défaut de continuité du service public. Le déploiement urgent de la garantie jeunes à l'ensemble des territoires ultramarins pourrait constituer une première réponse à ce risque de rupture (certainement déjà bien entamée). Il est également important que les Outre-mer ne soient pas oubliés dans le développement du Service civique universel, cette expérience de 6 à 12 mois d'action citoyenne pouvant être, pour beaucoup de jeunes, une manière de regagner confiance en eux et gagner en compétences transversales utiles pour rebondir ensuite.

Dans ce contexte de crise, l'avis souligne à juste titre le rôle des réseaux associatifs qui agissent pour l'insertion des jeunes aussi bien dans la société que sur le marché du travail. Qu'elles soient sociales, culturelles, sportives, environnementales ou d'éducation populaire, elles remotivent les jeunes en

leur redonnant le goût d'apprendre et de comprendre, grâce à une approche éducative fondée sur l'expérience et la pratique. Leurs programmes d'action ciblés en particulier sur les jeunes en perte de repères, peu ou pas scolarisés, éloignés de l'emploi, s'appuient sur des méthodes pédagogiques mettant en avant les savoir-faire, savoir-être et centres d'intérêt de la personne. L'avis recommande de mieux faire connaître et de soutenir les actions de ces associations. Nos deux groupes soutiennent fortement ces propositions.

Face à ce constat alarmant, l'ambition de s'appuyer sur un modèle de développement durable et local proposée par l'avis nous semble être la meilleure voie et la plus porteuse d'espoir. Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et le groupe associations ont voté en faveur de l'avis.